

Avis de candidature pour l'élection des propriétaires de biens fonciers non
bâti siégeant en commission intercommunale d'aménagement foncier

COMMUNE DE BUZET-SUR-BAISE

**Avis concernant l'aménagement foncier lié à la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-
Toulouse**

En application de l'article L121-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la commission locale d'aménagement foncier est à renouveler. Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, à savoir deux titulaires et un suppléant, sont à élire en Conseil Municipal.

Cette élection aura lieu en Conseil Municipal le Mardi 8 Septembre 2026 ; les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date avant 17 heures.

Le Maire,

Christophe SANS

